

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 19 août 2024

Versement de l'Allocation de rentrée scolaire à 17 385 familles de la Vienne

Aujourd'hui, **17 385 familles de la Vienne vont percevoir l'Allocation de rentrée scolaire (Ars), une aide pour faire face aux dépenses de la rentrée.**

Dans la Vienne, 29 403 enfants sont concernés, ce qui représente un montant financier global de 12 084 398 €.

Soumise à condition de ressources, l'Ars est modulé en fonction de l'âge de l'enfant. Son montant s'élève à 416.40 € pour les enfants de 6 à 10 ans, à 439.38 € pour les enfants de 11 à 14 ans et à 454.60 € pour les jeunes de 15 à 18 ans.

L'aide est attribuée pour chaque enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans ou en apprentissage. Pour la rentrée 2024, l'Ars peut être versée pour chaque enfant scolarisé né entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 inclus, et pour chaque enfant plus jeune inscrit au CP.

En pratique, pour bénéficier de l'Ars

> Les parents d'enfants de 6 à 15 ans n'ont aucune démarche à accomplir : elle est versée automatiquement le 20 août aux familles déjà allocataires qui remplissent les conditions.

> Pour les jeunes de 16 à 18 ans, les familles doivent confirmer en ligne que leur enfant est toujours scolarisé, étudiant ou apprenti pour la rentrée 2024. Inutile d'envoyer un certificat de scolarité, tout se fait dans l'espace Mon Compte du caf.fr ou sur l'appli mobile "Caf-Mon Compte". Les parents pourront bénéficier de l'Ars avant la rentrée s'ils ont fait la télédéclaration pendant l'été.

> Pour les enfants qui auront 6 ans en 2025 mais qui entrent en CP cette année, la famille devra récupérer un certificat de scolarité auprès de son école et l'envoyer à la Caf ou le déposer dans leur espace Mon Compte sur l'appli mobile "Caf-Mon Compte".

Les chiffres de l'Ars dans la Vienne

	Nb de familles concernées	Nb d'enfants couverts
2019	18 370	35 875
2020	18 352	32 100
2021	18 351	28 000
2022	17 967	31 158
2023	17 512	32 291
2024	17 385	29 403

* : 85 % des enfants sont âgés de 6 à 15 ans et 14 % de 16 à 18 ans.

Pour les années 2019 à 2023 : chiffres consolidés au 31 décembre de l'année.
Pour 2024, chiffre au 16 août, non consolidé.

Profil des bénéficiaires de l'Ars

Une moyenne d'âge des familles de 40 ans

54 % sont des familles monoparentales

27 % des foyers ont un enfant

40 % des foyers ont deux enfants

32 % des foyers ont trois enfants et plus

- En savoir plus : www.caf.fr
- Retrouvez l'étude de la Cnaf sur le rôle de l'Ars dans le budget scolaire annuel des familles dans l'[E-ssentiel sur caf.fr](#)

CONTACT

Direction de la Caf
05 17 84 21 14

Suivez notre actualité sur [@Caf_86](#)